

Association NENY (Non aux Éoliennes entre Noirmoutier et Yeu)



Siège 85330 Noirmoutier-en-l'Île
Adresse postale BP 307 - 85330 Noirmoutier-en l'Île
<http://www.neny-stop-offshore.com>
mail.neny@orange.fr
Tel : 06 34 58 28 37

Contact presse :
Stéphane BUREAU
stephane.bureau@free.fr
06 07 25 93 08

19 Octobre 2018

L'ÉTAT VA-T-IL PASSER OUTRE L'AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE ?

LETTRE OUVERTE à Monsieur Benoit Brocard, Préfet de Vendée

L'avis défavorable du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) à propos du projet du parc éolien entre Yeu et Noirmoutier récemment divulgué dans la presse n'en finit pas de susciter de nombreuses réactions.

DES ÉTUDES D'IMPACT TOTALEMENT DISCRÉDITÉES

Monsieur Le Préfet, dans votre interview du 11 octobre sur Radio France Bleu, à la question « *allez-vous passer outre à l'avis défavorable du CNPN* », vous répondez que vous attendez pour décider « *de regarder les raisons qui ont conduit le CNPN à prendre cette position et voir si le porteur du projet est en situation d'apporter des réponses aux questions que s'est légitimement posé le CNPN* ».

Les raisons des prises de position du CNPN, instance d'experts chargé d'étudier la demande de dérogation à la protection des espèces protégées pour le compte du Ministère de la Transition écologique et solidaire sont pourtant clairement exposées et documentées dans son rapport du 22 juin.

Son rapport à propos des études d'impact est accablant : « lacune sérieuse », « insuffisance des données collectées », « analyses parfois inabouties », « description de l'état initial approximative », « connaissance incertaine », « utilisation de critères non licites », impact et enjeux « sous-évalués », impact et effets « sous-estimés », « évaluation erronée », « fiabilité des modèles fortement en question », « résultats fortement sujets à caution », « doutes sérieux »...

Comment ne pas être interpellé par l'avis d'une commission dont l'expertise technique et scientifique sur toutes les questions de biodiversité terrestre, aquatique et marine est irréfutable ? Comment ne pas être consterné par ce grave constat de légèreté et d'approximation ?

Même si la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées est une procédure indépendante, ce sont ces mêmes documents qui ont été présentés lors de l'Enquête Publique. **Dès lors, comment considérer que les citoyens ont été informés de manière transparente et satisfaisante ? Ces lacunes ne sont-elles pas de nature à remettre en cause l'Enquête Publique ?**

A cet égard, notre association s'étonne de l'absence de mention de l'avis du CNPN (daté du 22 juin) dans le rapport de la commission d'enquête publié deux mois après... Comment croire que les commissaires-enquêteurs aient respecté leur devoir de neutralité ?

Enfin, ce rapport du CNPN ne s'intéresse qu'aux impacts sur les oiseaux marins, les cétacés, les tortues marines et les chauves-souris. Comment ne pas imaginer d'autres lacunes sur tous les autres sujets traités ?

Comment ne pas douter de l'ensemble des études d'impact réalisées par EMYN qui nous le rappelons avait toute latitude pour les mener ?

Forte de 250 adhérents, l'association Non aux Eoliennes entre Noirmoutier et Yeu s'oppose au projet d'implantation d'un parc éolien en mer gigantesque au large des côtes vendéennes (62 éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur sur une concession maritime de 112 km², à moins de 11.7 km de l'île d'Yeu).

UN DÉASTRE ENVIRONNEMENTAL ANNONCÉ

La protection de la biodiversité, inscrite désormais dans la Constitution, est une question essentielle pour nos générations et celles à venir, et elle ne saurait être mise à mal par des projets démesurés poussés par des lobbies industriels.

Or, ce projet est une atteinte irréversible à la biodiversité de notre littoral.

255 forages sur le plateau des Bœufs, des dizaines de milliers de mètres cube de béton pour ancrer les fondations, 19 000 m³ de résidus de forage qui seront relargués au fond de la mer ⁽¹⁾...

Plus d'un million de mètres cubes d'enrochements ⁽²⁾ seront nécessaires pour protéger les câbles de raccordement électriques. Soit la moitié du volume de la grande pyramide de Khéops qui sera prélevée dans des carrières terrestres, puis transportée par camions et par bateau avant d'être immergée !

Ces quelques chiffres montrent toute la démesure de ce projet et ses conséquences environnementales désastreuses.

Peut-on garantir que la solution des anodes sacrificielles qui auraient relargué des quantités considérables d'aluminium et de zinc dans le milieu marin a bien été définitivement abandonnée ? Les craintes des marins-pêcheurs et des ostréiculteurs sont fortes à ce sujet car la solution de protection contre la corrosion par courant imposé n'a jamais été employée sur des fondations jacket aussi importantes.

Enfin, le retour à l'état initial promis après démantèlement est-il réaliste ? Au terme de la concession, le site ne risque-t-il pas de devenir une vaste friche industrielle ?

L'ÉTAT ENTENDRA-T-IL TOUTES LES VOIX QUI S'OPPOSENT À CE PROJET ?

Vous avez en effet dit, Monsieur Le Préfet, être attentif à toutes les opinions : *« Par définition, je fais attention à tout ce qui se dit sur ce sujet ; je prends en compte l'ensemble des opinions ».*

Après le débat public de 2015 et une « concertation » déjà jugée *« insuffisante face aux attentes exprimées pendant le débat »* par le Président National du débat public lui-même, l'Enquête Publique réalisée en 2018 n'a été qu'une mascarade débouchant sur un avis favorable de la Commission d'Enquête, malgré 76% d'opinions défavorables et une forte participation.

Les professionnels de la mer de Saint-Gilles Croix-de-Vie, de Noirmoutier et de l'île d'Yeu se sont réunis à Noirmoutier le 24 août dernier pour dire NON à ce projet. 80% des marins-pêcheurs de ces 3 ports ont également signé une pétition.

Comment ne pas partager leurs inquiétudes quant aux conséquences des travaux sur les poissons et les fonds sous-marins ? Leurs collègues du Tréport ont déjà constaté que les forages préparatoires font fuir le poisson. La pêche côtière est l'essence même de la vie de notre littoral et nos îles. Ne sacrifions pas la filière pêche vendéenne avec ce projet !

Bien d'autres opinions s'expriment encore aujourd'hui comme celles des commerçants qui craignent à juste titre la perte d'attractivité touristique du littoral vendéen.

Rappelons qu'une pétition en ligne a réuni près de 10 000 signatures.

La signature des autorisations administratives ne signifie pas le démarrage du projet.

L'association NENY ne laissera pas condamner le littoral vendéen par des études d'impact bâclées et une démocratie participative bafouée.

Elle reste déterminée à combattre ce projet.

Association NENY (Non aux Éoliennes entre Noirmoutier et Yeu)

⁽¹⁾ Source : documents présentés lors de l'Enquête Publique

⁽²⁾ Source : Mémoire en réponse EMYN au procès-verbal de la commission d'enquête du 06/06/2018 – 25 juin 2018